

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL <i>COMMUNE de FONSORBES</i>	
<i>Département de la Haute-Garonne - Arrondissement de Muret - Canton de Plaisance du Touch</i>	
L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril, à 18 h 00, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. SÉVERAC Philippe, 1 ^{er} Adjoint au Maire.	
Présents : Mmes BEAUFORT, CALVO, GOSSELIN, LACOSTE, LE PRIOL, RIPOLL, STEMER et SIMÉON MM. BAË, BARBA, BATAILLE, BONNET, BRIANTAIS, CANILLO, FRANCHINA, GAUTHIER, LERAT, LORRAIN, LOUZON, MAILHÉ, MONROZIER, PILET, RIVIER et SÉVERAC	Séance du 4 avril 2024 Acte n° 2024-034
Absent(s) représenté(s) : Mme BOBO a donné procuration à M. PILET Mme BRUN a donné procuration à Mme GOSSELIN Mme MARNAC a donné procuration à M. LORRAIN Mme VALENTI a donné procuration à Mme CALVO Mme VITET a donné procuration à M. BATAILLE Mme VOISIN a donné procuration à M. SÉVERAC M. FÉDOU a donné procuration à M. MAILHÉ M. JÉROME a donné procuration à M. CANILLO	Conseillers en exercice : 33
Absent(s) : Mme ROUER Aurélie	Conseillers présents : 24
Secrétaire de séance : M. PILET Jean-Claude	Date de la convocation : 20 mars 2024
Thème : 7.1 - DÉCISIONS BUDGETAIRES	
Objet : Adoption du Compte Administratif 2023 - Budget principal "Commune"	

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. SÉVERAC Philippe, Premier Adjoint au Maire, examine le Compte Administratif 2023 du budget principal "Commune" présenté par M. RIVIER Pascal, Adjoint délégué aux finances, qui s'établit ainsi :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RESULTAT EXERCICE PRECEDENT	1 470 358,33 €	2 784 502,78 €
AFFECTATION DU RESULTAT		1 800 000,00 €
SOLDE NON AFFECTE		984 502,78 €
DEPENSES DE L'EXERCICE	- 6 413 604,15 €	- 12 646 510,07 €
RECETTES DE L'EXERCICE	4 426 155,10 €	13 335 539,31 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	- 1 987 449,05 €	689 029,24 €
TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS		
RESULTAT DE CLOTURE	- 517 090,72 €	1 673 532,02 €
TOTAL		1 156 441,30 €
DEPENSES RESTANT A REALISER	- 1 037 312,00 €	
RECETTES RESTANT A REALISER	1 377 103,00 €	
RESTES A REALISER	339 791,00 €	
RESULTAT DEFINITIF	- 177 299,72 €	1 673 532,02 €
TOTAL		1 496 232,30 €

Suite à la clôture du budget annexe "Lotissement la Rose du Parc" au 31 décembre 2022, le Service de Gestion Comptable (SGC) de Muret a procédé aux opérations de clôture en 2023. La reprise des résultats à 0 € en fonctionnement et en investissement a été faite dans le budget principal "Commune".

COMMUNE DE FONSORBES	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 4 avril 2024 - acte n° 2024-034 - page 2/2
Thème :	7.1 - DÉCISIONS BUDGÉTAIRES
Objet :	Adoption du Compte Administratif 2023 - Budget principal "Commune"

Entendu l'exposé de M. RIVIER Pascal, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

VOTE	Pour :	23
	Contre :	0
	Abstention :	3 (Mme Bobo, MM. Bonnet et Pilet)
	Ne participe pas au vote :	1 (Mme Siméon)

ARTICLE 1 : approuve, hors de la présence de Mme la Maire, le Compte Administratif 2023 du budget principal "Commune".

ARTICLE 2 : dit que la présente délibération sera télétransmise à la Préfecture de Haute-Garonne pour contrôle de légalité.

ARTICLE 3 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site Internet de la collectivité durant deux mois.

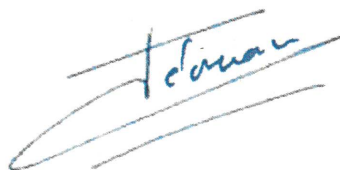
ARTICLE 4 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une insertion dans le tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 4 avril 2024.

ARTICLE 5 : dit que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa télétransmission au représentant de l'État dans le Département et de sa publication sur le site Internet de la collectivité.

ARTICLE 6 : dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la collectivité. Ce recours peut être effectué par le Téléservice Télérecours Citoyens www.telerecours.fr.

Mme la Maire et ses Adjointes sont autorisés à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Le 1^{er} Adjoint au Maire
SÉVERAC Philippe




Le Secrétaire de Séance
PILET Jean-Claude



Tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 4 avril 2024 publié sur le site Internet de la collectivité le 11 AVR. 2024